

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 27 février 2026

VO le code général des collectivités territoriales.
Arrêté portant engagement de la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

VO le code de l'urbanisme notamment ses articles L152-36 et R152-33 et suivants.
VO le règlement de conseil municipal de Couzeix en date du 20 février 2026 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU) de Couzeix.

VO la demande d'évaluation de l'État dans l'objectif de créer une DAP sur le secteur de Lardoux par courrier de Monsieur le maire de Couzeix en date du 25 août 2025.

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de Lardoux de la commune de Couzeix.

CONSIDÉRANT que cette évolution est soumise à la procédure de modification de droit commun de PLU conformément aux dispositions des articles L152-36 et suivants du code de l'urbanisme.

CONSIDÉRANT que la procédure de modification est engagée à l'initiative du Président de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. La modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix est engagée conformément à l'article L.152-37 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 2. La modification a pour objet d'élaborer une DAP sur le secteur de « Lardoux » afin d'améliorer les conditions d'aménagement.

ARTICLE 3. Le dossier sera transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) pour avis conforme, réalisé dans le cadre d'un examen au cas par cas relatif à la procédure publique requise, après l'article R152-33 du code de l'urbanisme afin de déterminer si la procédure doit être soumise à évaluation environnementale.

ARTICLE 4. Le dossier sera transmis aux Départements publics associés (DPA) mentionnés aux articles L152-7 et L152-8 du code de l'urbanisme. Il sera également notifié au maire de la commune de Couzeix.


ARTICLE 5. Conformément à l'article L152-43 du code de l'urbanisme, les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- Soit au tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur.
- Soit au service d'enquête publique par arrêté du Président de Limoges Métropole.
- Publication de l'avis dans la presse dans deux journaux locaux dans le département concerné et affichage respectif au maire de Couzeix et au siège de Limoges Métropole.
- Consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête publique au siège de Limoges Métropole et au maire de Couzeix.

ARRÊTÉ

Arrêté portant engagement de la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 27 Février 2026

 **27871.pdf**
(.pdf, 184,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**